

Communiqué de presse du 13 janvier 2022

Prise de position du Comité exécutif de l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) sur la proposition d'interdire l'enseignement en présentiel dans le degré tertiaire

Le Comité exécutif de l'UNES a pris connaissance des mesures de lutte contre le COVID-19 proposées le 12 janvier 2022 par le Conseil fédéral. Par le biais d'une prise de position, le Comité exécutif de l'UNES a réagi aux mesures et présenté une série de revendications. S'il est conscient de la péjoration de la situation épidémiologique, il s'oppose à l'interdiction de l'enseignement en présentiel dans les hautes écoles.

En décembre, le Comité exécutif de l'UNES avait déjà réagi par rapport à la proposition du Conseil fédéral d'interdire l'enseignement en présentiel. Cette proposition ayant été à nouveau soumise à consultation, il a publié une nouvelle prise de position pour exprimer son opposition à cette interdiction, pour présenter ses revendications et pour proposer des mesures alternatives.

Premièrement, nous revendiquons que l'importance de l'éducation tertiaire soit reconnue à sa juste valeur. Une haute proportion d'étudiant·e·s est vaccinée (85 à 90%) et les mesures de protection mis en place ont prouvé leur efficacité. Imposer des conditions plus strictes aux hautes écoles qu'aux établissements de loisirs est pour cette raison, et en considération de l'importance fondamentale de l'éducation pour notre pays, incohérent et injustifié.

Deuxièmement, nous revendiquons le maintien de l'enseignement en présentiel, de manière à préserver la santé mentale des étudiant·e·s et à garantir l'accès à une formation de qualité.

Troisièmement, nous demandons au Conseil fédéral d'accorder une attention particulière à la santé mentale des étudiant·e·s, qui se trouve dans un état particulièrement critique, comme le montrent l'[enquête 2020 de l'OFS](#) et des [sondages réalisés au sein des universités](#). L'interdiction de l'enseignement en présentiel renforcerait ces problèmes.

Finalement, nous revendiquons que l'interdiction de l'enseignement en présentiel soit une mesure *d'ultima ratio*. Avant d'ordonner la fermeture des hautes écoles, nous demandons donc au Conseil fédéral d'explorer des mesures alternatives (masques FFP2, tests répétés, renforcement de la 3G, etc.) en collaboration avec les hautes écoles et les cantons et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Pour des raisons de proportionnalité, le Conseil fédéral doit donc selon nous renoncer à une interdiction générale de l'enseignement en présentiel tant qu'il n'aura pas mis en œuvre des mesures alternatives.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Maxime Crettex, Membre du Comité (f/d/e), maxime.crettex@vss-unes.ch, +41 79 387 77 91
Elischa Link, Coprésident (d/f/e), elischa.link@vss-unes.ch, +41 78 821 18 05